

CONCOURS FACEBOOK



VILLE DE LÉVIS

20 000 ABONNÉS
2 000 \$ DE PRIX À GAGNER



RÈGLEMENT DU CONCOURS

La Ville de Lévis organise le concours Facebook *20 000 abonnés, 2 000 \$ en prix à gagner* afin d'inciter les citoyens lévisiens à suivre la page Facebook de la Ville de Lévis.

1. COMMENT PARTICIPER

- 1.1 Pour participer au concours Facebook *20 000 abonnés, 2 000 \$ en prix à gagner*, les participants doivent commenter la publication effectuée sur la page Facebook Ville de Lévis en indiquant le nom de leur commerce lévisien préféré.
- 1.2 Le participant est la personne titulaire du compte Facebook d'une participation valide et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- 1.3 Chaque commentaire valide reçu donne une chance de gagner. Un commentaire est valide lorsqu'il répond à la question posée sur la publication originale de la Ville de Lévis et lorsqu'il respecte la [nétiquette](#) de la Ville de Lévis.

2. ADMISSIBILITÉ

- 2.1 Le concours est ouvert aux résidents de Lévis âgés de 18 ans et plus.
- 2.2 Les employés, les membres du conseil municipal et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas autorisés à participer à ce concours.
- 2.3 Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de commentaires valides effectués pendant la période du concours.
- 2.4 Limite d'une participation valide par participant pour la période du concours.
- 2.5 Aucun achat requis.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

- 3.1 Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi les participants et annoncés dans la publication Facebook lorsque la page Facebook de la Ville de Lévis atteindra 20 000 abonnés.
- 3.2 La Ville de Lévis communiquera avec les gagnants par la messagerie privée de Facebook dans les cinq (5) jours ouvrables suivant les tirages au hasard.
- 3.3 Pour réclamer son prix, chaque participant devra répondre au message privé dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'envoi du message en indiquant son adresse courriel ou son adresse postale.
- 3.4 Les prix seront transmis par courriel ou par la poste, selon les modalités du fournisseur.
- 3.5 S'il est impossible de joindre le participant dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date du tirage au hasard, son inscription sera annulée et un autre gagnant sera tiré au sort jusqu'à ce que tous les prix soient attribués.

4. AUTRES MODALITÉS

- 4.1 Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 4.2 Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toutes responsabilités liées à une mauvaise compréhension ou application des règles par les gagnants.
- 4.3 Chaque gagnant dégage la Ville de Lévis de toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de perte ou de tout autre problème lié au prix.
- 4.4 Ce concours n'est pas associé à Facebook, ni géré, ni approuvé ou commandité par Facebook. Facebook ne peut, en aucun temps, être tenu responsable.
- 4.5 La Ville de Lévis n'offre aucune garantie quant au prix et le gagnant devra faire affaire directement avec le fournisseur en cas de dommage ou perte, s'il y a lieu.
- 4.6 Le refus d'accepter le prix libère la Ville de Lévis toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
- 4.7 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont la Ville de Lévis se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 4.8 S'il y a lieu, les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 4.9 La Ville de Lévis se réserve le droit de mettre fin au concours sans préavis.
- 4.10 Le concours et son règlement sont régis par les lois de la province du Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.
- 4.11 Le règlement du concours est disponible en ligne ou sur demande à l'adresse courriel communications@ville.levis.qc.ca.